

Le dépistage néonatal : détecter une anomalie dès les premières heures de vie pour en limiter les conséquences.

Belgique, Bruxelles, le 16 mai 2022 - Pour informer les familles, l'ONE, avec le soutien de l'ASBL Question Santé, met en ligne une toute nouvelle version du site internet www.depistageneonatal.be ! Ce site informe sur les dépistages des nouveau-nés ainsi que sur les anomalies qu'ils permettent de détecter.

Le dépistage néonatal permet de rechercher de façon systématique chez tous les nouveau-nés une déficience ou une affection dont la prise en charge rapide permettra d'en limiter l'impact sur la santé et le développement de l'enfant.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le dépistage néonatal comprend le dépistage de la surdité et le dépistage d'anomalies congénitales.

Dépistage de la surdité

En Belgique, 1 à 2 enfants sur 1000 sont atteints de surdité sévère à profonde. Si on ajoute les surdités partielles et légères, 3 à 4 enfants sur 1000 connaissent un problème de surdité à la naissance.

Dans une très grande majorité des cas, l'enfant sourd naît dans une famille entendante. Dès lors, aucun élément ne permet de présager une déficience auditive.

Un dépistage dès la naissance permet de la détecter et rend possible une prise en charge adaptée et précoce de l'enfant. Cela lui permettra de se développer de manière optimale en communiquant avec son entourage. Le test de dépistage est simple, rapide et totalement indolore. Il consiste à placer doucement un embout dans l'oreille. Celui-ci est relié à un appareil qui réalise une mesure de l'audition. Il permet de vérifier si le nouveau-né entend bien dès les premiers jours de vie.

Dépistage d'anomalies congénitales

À la naissance, un nourrisson peut être porteur d'une maladie grave qui ne se voit pas. Il est important de le savoir le plus rapidement possible avant que la maladie ne cause de graves dommages irréversibles. Les

maladies graves dépistées sont généralement rares. Une maladie rare touche environ 1 personne sur 2000

Un test pour dépister ces maladies existe. Ce test s'appelle le test de Guthrie, du nom du médecin qui l'a mis au point. Il consiste à prélever quelques gouttes de sang du nouveau-né qui seront versées sur un papier buvard. Celui-ci sera ensuite analysé pour vérifier que le nourrisson ne souffre d'aucune anomalie congénitale (susceptible de provoquer des maladies).

Un site entièrement revu

Pour informer les familles et parents sur ces deux dépistages, l'ONE, avec le soutien de l'asbl Question Santé, met en ligne une toute nouvelle version du site internet www.depistageneonatal.be. Le site s'adresse également aux professionnels qui prennent part aux Programmes de dépistages via une partie qui leur est dédiée.

Plus actuelle et ergonomique, cette nouvelle version du site assure une navigation plus intuitive et agréable. Les informations sont accessibles facilement. Un travail de vulgarisation important a été consacré au traitement du contenu.

Tout un chacun pourra ainsi trouver des réponses aux questions telles que : pourquoi dépister ? Comment cela se déroule-t-il en pratique ? Où se pratique le dépistage ? Combien coûte le test etc. Chaque maladie dépistée est également présentée ainsi que la prise en charge de celle-ci. Enfin, une rubrique FAQ aborde de façon directe les questions qui surgissent dans la tête des parents.

Quant aux professionnels, ils y trouveront toutes les ressources utiles dans le cadre de l'opérationnalisation du dépistage.

[Découvrez le site dépistage néonatal : depistageneonatal.be](http://www.depistageneonatal.be)

A propos de Question Santé

L'ASBL Question Santé met en débat les enjeux individuels et collectifs de la santé et les traduit en projets et outils, accessibles à des publics variés. Elle est un acteur reconnu dans le domaine de la santé, en matière d'information, d'éducation, d'animation, de gestion de projet et de communication. Intégrée dans de multiples réseaux d'acteurs institutionnels et de terrain, Question Santé s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire, à l'écoute des besoins et des évolutions sociétales.

A propos de l'ONE

L'Office de la Naissance et de l'Enfance est l'organisme de référence de la Fédération Wallonie Bruxelles (Communauté française de Belgique) pour toutes les questions relatives à :

- l'enfance,
- aux politiques de l'enfance,
- à la protection de la mère et de l'enfant,
- à l'accompagnement médico-social de la (future) mère et de l'enfant,
- à l'accueil de l'enfant en dehors de son milieu familial et
- au soutien à la parentalité.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le gestionnaire des Programmes de dépistages néonataux est l'ONE.

Contacts



Mélissa Rigot
Chargée de communication à Question
Santé
melissa@questionsante.org
+32 2 512 41 74



Sylvie ANZALONE
Porte-parole
Administration générale
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE
L'ENFANCE
sylvie.anzalone@one.be
+32 473 69 74 64